

**Délibération n°02**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
60

Nombre de votants :  
60

Date de convocation :  
20 mars 2019

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
2 avril 2019

**Objet :**  
**Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
et du 13<sup>ème</sup> Vice-Président et  
constitution du bureau**

**L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars**, le conseil  
communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à  
l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous  
la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M  
José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M  
Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine  
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M  
Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène  
CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme  
Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José  
DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD,  
M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET,  
M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice  
HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M  
Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-  
Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert  
MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain  
PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine  
PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M  
Vincent RAYMOND, M Jacques VIGNERON, M Nicolas  
WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Représentés ou suppléés :*

- M Christian ARVEUF, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES,  
remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller  
communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric  
BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-  
DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre  
HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre  
PECOUL

*Absente :*

- Mme Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M Gabriel BANSON

**Rapport n°02 – Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président et du 13<sup>ème</sup> Vice-Président et constitution du bureau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2, L.2122-15 et L.5211-10,  
Vu l'arrêté préfectoral n°16.02855 du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Riom communauté, Limagne d'Ennezat et Volvic sources et volcans au 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
Vu l'arrêté préfectoral n°16.02925 du 13 décembre 2016 portant détermination du nombre et de la répartition des membres du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans,  
Vu l'arrêté préfectoral n°17.02555 du 22 décembre 2017 portant transformation en communauté d'agglomération de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans,  
Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modifications des statuts de Riom Limagne et Volcans,  
Vu les délibérations du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans en date du 9 janvier 2017 fixant à 12 le nombre de Vice-présidents ; proclamant l'élection des 12 Vice-Présidents dont Madame Michèle SCHOTTEY au poste de 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente ; approuvant la composition du bureau et arrêtant la liste de ses membres,  
Vu la délibération n°20190326-01 du conseil communautaire du 26 mars 2019 fixant à 13 le nombre de Vice-Présidents de Riom Limagne et Volcans,

Considérant la vacance du poste de 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, suite au décès de Madame Michèle SCHOTTEY,  
Considérant le Procès-Verbal d'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président et du 13<sup>ème</sup> Vice-Président,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président, procède à l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président :**

<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>50 (49 titulaires et 1 suppléant)</b>
<b>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>60</b>
<b>Nombre de voix pour Mme Marie CACERES</b>	<b>51</b>

**Le conseil communautaire proclame :**

- **Mme Marie CACERES** conseillère communautaire, élue **10<sup>ème</sup> Vice-Présidente** par 51 voix pour et, la déclare installée,
- **Mme Marie CACERES**, **10<sup>ème</sup> Vice-Présidente**, membre du bureau communautaire (constitué du Président et des 13 Vice-Présidents).

**Le conseil communautaire sur proposition du Président, procède à l'élection du 13<sup>ème</sup> Vice-Président :**

<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>50 (49 titulaires et 1 suppléant)</b>
<b>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>60</b>
<b>Nombre de voix pour Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR</b>	<b>41</b>

**Le conseil communautaire proclame :**

- **Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR** conseillère communautaire, élue **13<sup>ème</sup> Vice-Présidente** par 41 voix pour et la déclare installée,
- **Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR**, **13<sup>ème</sup> Vice-Présidente**, membre du bureau communautaire (constitué du Président et des 13 Vice-Présidents).

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 27 mars 2019***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190326-  
DELIB2019032602-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019



**DÉPARTEMENT**

Puy de Dôme

**ARRONDISSEMENT**

Riom

Effectif légal du conseil  
communautaire

61

Nombre de conseillers en exercice

61

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE  
COOPERATION INTERCOMMUNALE :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
RIOM LIMAGNE ET VOLCANSÉlection des 10<sup>ème</sup> et  
13<sup>ème</sup> vice-présidents  
et membres du  
bureau  
communautaire**PROCÈS-VERBAL****ÉLECTION DU 10<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT  
et  
ÉLECTION DU 13<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**

L'an deux mille **dix-neuf le vingt-six mars** à 18 heures 30 minutes, en application des articles L.5211-6 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire à l'Espace Culturel d'ENNEZAT.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

<b>TITULAIRES</b>		
ARVEUF Christian	DAVAYAT Annick	LIGIER Yves
AYRAL Jean-Paul	DIOGON Jacquie	LORIN Marie-Pierre
BANSON Gabriel	DUBOIS Gérard	MAGNET Fabrice
BARBECOT Jacques	DUBREUIL José	MELIS Christian
BELDA José	FAURE-IMBERT Danielle	MENARD Gilbert
BESSON Martine	FLORI-DUTOUR Stéphanie	MOLLON Agnès
BOILON Claude	GAILLARD Philippe	MONTFORT Elizabeth
BOISSET Jean-Pierre	GIGAULT Jean-Christophe	OLLIER Christian
BOUCHET Boris	GRENET Daniel	PAULET Alain
BONNICHON Frédéric	GRENET Michèle	PECOUL Pierre
BOUTONNET Nadine	GRENET Roland	PERRET Jean-Philippe
CACERES Marie	HAMOUMOU Mohand	PERRETON Régine
CARTAILLER Philippe	HEBRARD Jean-Pierre	PICHARD Nicole
CERLES Pierre	HEINRICH Jean-Maurice	PLANE Florence
CHANSARD Gérard	HOARAU Catherine	QUEMENER Anne-Karine
CHANUDET André	IMBERT Didier	RAYMOND Vincent
CHASSAGNE Eugène	LAFOND Françoise	ROUX Thierry
CHAUVEAU François	LAMY Jacques	SOUBEYROUX Valérie
CHAUVEAU François	LARRIERE Emilie	VIGNERON Jacques

Accusé de réception en préfecture  
093-20007053-20190326-  
DELIB2019032602-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de dépôt en préfecture : 09/04/2019

COULON Philippe	LAURENT Nicole	VILLER-MICHON Catherine
		WEINMEISTER Nicolas
<b>SUPPLEANTS</b>		
ANNETON Monique	GERBE Sylvie	
BAILLY Marie-Christine	MOIGNOUX Sylvie	
BERKES Marie-Andrée	PALASSE Laurent	
BIGAY Bertrand	PEREIRA-OLIVEIRA Elodie	
BOS Pierre	PLUCHART Florence	
CORDESSE Daniel	REDON Marie-Laure	
COURTADON Amandine	RIOTON Samya	
DEAT Alain	SCHAAL Philippe	
DUVAL Christine	VALLENET Marie-Christine	
FAURE Jean-Michel	VAUGIEN Evelyne	
	VIDEAU Jean-Yves	

Absents <sup>1</sup> : ARVEUF Christian (pouvoir à MAGNET Fabrice), BOILON Claude (suppléante VALLENET Marie Christine), CHAUVIN Lionel (pouvoir à CACERES Marie), FAURE IMBERT Danielle (pouvoir à BONNICHON Frédéric), GRENET Michèle (pouvoir à GRENET Daniel), IMBERT Didier (pouvoir à QUEMENER Anne Karine), LARRIEU Emilie (pouvoir à BOISSET Jean Pierre), MONTFORT Elizabeth, PICHARD Nicole (pouvoir à FLORI DUTOUR Stéphanie), ROUX Thierry (pouvoir à DIOGON Jacquie), SOUBEYROUX Valérie (pouvoir à HEBRARD Jean Pierre), VILLER MICHON Catherine (pouvoir à PECOUL Pierre).

La séance a été ouverte sous la présidence de M. **Frédérique BONNICHON**, Président, qui a procédé à l'appel nominal des 61 conseillers communautaires titulaires.

Il a dénombré 50 conseillers communautaires présents (49 conseillers titulaires et 1 conseiller suppléant) et 10 pouvoirs et a ainsi constaté que la condition de quorum posée à l'article L.5211-1 du CGCT était remplie<sup>2</sup>.

M. Gabriel BANSON été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

Mme Anne Karine QUEMENER et Messieurs Boris BOUCHET, Jean Philippe PERRET et Nicolas WEINMEISTER ont été désignés en qualité d'assesseurs.

### **Nombre de vice-Présidents**

Le Président :

A indiqué qu'en application des articles L.5211-2 et L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif total du Conseil.

Accusé de réception en préfecture  
063 200079753-20190326  
1 DELIB2019032602-DE  
2 Date de transmission au conseil  
Date de réception préfecture : 09/04/2019

des EPCI relatives aux règles du conseil Municipal et, notamment à l'article L. 2121-17

A rappelé que le conseil communautaire du 26 mars 2019 a fixé à **13** le nombre des vice-présidents de l'EPCI.

### Election du 10<sup>ème</sup> vice-Président

En raison de la vacance du poste de 10<sup>ème</sup> Vice-Président (suite au décès de Madame Michèle SCHOTTEY), le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du **10<sup>ème</sup> vice-Président**.

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président a rappelé que les vice-Présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le **10<sup>ème</sup> vice-Président** sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 60
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) ..... 6
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 54
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Marie CACERES</b>	<b>51</b>	<b>Cinquante et un</b>
<b>Martine BESSON</b>	<b>1</b>	<b>Un</b>
<b>Gérard CHANSARD</b>	<b>2</b>	<b>Deux</b>

#### Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>3</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190326-  
DELIB2019032602-DE

Date de télétransmission : 09/04/2019

<sup>3</sup> Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Résultats du troisième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Proclamation de l'élection du 10<sup>ème</sup> vice-Président**

**Mme Marie CACERES** a été proclamé(e) **10<sup>ème</sup> vice-Président** et membre du bureau communautaire de la communauté d'agglomération et a été immédiatement installé(e).

**4. Observations et réclamations <sup>5</sup>**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<sup>4</sup> Aucune demande de scrutin d'écrit a été acquise au deuxième tour.  
<sup>5</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

### Election du 13<sup>ème</sup> vice-Président

Le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du **13<sup>ème</sup> vice-Président**.

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président a rappelé que les vice-Présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le **13<sup>ème</sup> vice-Président** sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 60
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) ..... 19
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 41
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Stéphanie FLORI-DUTOUR</u>	<u>41</u>	<u>Quarante et un</u>
.....	.....	.....

#### Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Accusé de réception en préfecture  
 063-200070753-20190326  
 DELIB2019032602-DE  
 Date de télétransmission : 09/04/2019  
 Date de réception en préfecture : 09/04/2019

<sup>6</sup> Ne pas remplir les 5.4 et 5.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

**Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Proclamation de l'élection du 13<sup>ème</sup> vice-Président**

M.me Stéphanie FLORI-DUTOUR ..... a été proclamé(e)  
**13<sup>ème</sup> vice-Président** et membre du bureau communautaire de la communauté d'agglomération et  
a été immédiatement installé(e).

**4. Observations et réclamations <sup>8</sup>**

.....

.....

.....

.....

.....

.....


**Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 mars 2019, en double exemplaire <sup>9</sup> a été,  
signé par le Président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,

Les assesseurs,

Le secrétaire,



*K. Quemener.*  
*Bouchet*  
*J.P. Peuet*  
*N. Weinmeister*

*G. BANSON*

<sup>7</sup> Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>8</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du procès-verbal.

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190326  
DELIB2019032602-DE  
Date de transmission : 09/04/2019  
Date de réception en préfecture : 09/04/2019  
Représentant de l'Etat.